

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - FORMATIONS INTRA-ENTREPRISE	GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE - IN-COMPANY TRAINING COURSES
<p>Le présent document précise les Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées CGV) de AURATORIA, SAS à capital variable au capital social de 6000 euros, société délivrant des prestations de formation, coaching, conseil et animation d'événements, n° Siret 845 211 812 00019, RCS 845 211 812 Paris, et dont le siège social est situé 85 rue Duhesme, Paris 18ème. Les CGV décrites ci-dessous détaillent les droits et obligations de AURATORIA SAS et de son Client, et s'appliquent dans le cadre de toute vente de prestation liée à une action de formation. Elles sont systématiquement mises à disposition du Client.</p>	<p>This document sets out the General Terms and Conditions of Sale (hereinafter referred to as "GTCS") of AURATORIA, a variable capital simplified joint stock company (SAS) with a share capital of €6,000, providing training, coaching, consulting, and event facilitation services. Registered under SIRET No. 845 211 812 00019, RCS Paris 845 211 812, with its registered office at 85 rue Duhesme, 75018 Paris, France. The GTCS described below define the rights and obligations of AURATORIA SAS and its Client and apply to any sale of services related to training activities. They are systematically made available to the Client.</p>
<p>ARTICLE 1 : Acceptation et champ d'application</p> <p>Par Client est désigné toute personne morale et/ou ses représentants dans le cadre des relations avec AURATORIA SAS. Toute passation de commande implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV. Toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de AURATORIA SAS, prévaloir sur les présentes CGV.</p> <p>Le Client s'engage à faire respecter les présentes CGV par l'ensemble de ses salariés le cas échéant.</p>	<p>ARTICLE 1: Acceptance and scope</p> <p>"Client" refers to any legal entity and/or its representatives in their dealings with AURATORIA SAS. Placing an order implies the Client's full and unconditional acceptance of these GTCS. Any general or specific terms and conditions proposed by the Client shall not prevail over these GTCS unless formally and expressly accepted in writing by AURATORIA SAS.</p> <p>The Client undertakes to ensure that its employees comply with these GTCS where applicable.</p>
<p>ARTICLE 2 : Prise de commande</p> <p><u>2.1 : Validation de commande</u></p> <p>Toute commande, pour être valable, doit être faite par écrit et confirmée. Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par accord écrit du représentant légal du Client ou par toute personne dûment mandatée à cet effet, et après versement d'un montant stipulé le cas échéant sur le devis, le bon de commande et/ou la convention.</p> <p>Pour chaque formation, AURATORIA SAS s'engage à fournir un devis et/ou une convention au Client. Ce dernier est tenu de retourner à AURATORIA SAS un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Le cas échéant, une convention particulière peut être établie entre AURATORIA SAS, l'OPCO ou le client.</p> <p>La confirmation doit intervenir 30 jours calendaires pour une formation sur catalogue, et 45 jours pour une formation sur-mesure ou sur adaptation, avant le début des travaux convenus. Le Client doit adresser à AURATORIA la liste définitive des participants de son organisme au plus tard 8 jours calendaires (15 jours calendaires si financement par OPCO) avant le début de la formation.</p> <p><u>2.2 : Modification de la commande</u></p> <p>Les termes des commandes transmises à AURATORIA SAS sont irrévocables pour le Client, sauf acceptation écrite de la part de AURATORIA SAS. Dans cette hypothèse, AURATORIA SAS ne sera pas tenue au respect des délais initialement convenus.</p>	<p>ARTICLE 2: Order Placement</p> <p><u>2.1: Order Validation</u></p> <p>Any order must be submitted in writing and duly confirmed to be valid. Orders become final only once they have been confirmed in writing by the Client's legal representative or an authorized delegate, and after payment of any deposit stipulated on the quotation, purchase order, and/or agreement.</p> <p>For each training session, AURATORIA SAS undertakes to provide a quotation and/or contract to the Client. The Client must return a completed, dated, signed, and stamped copy to AURATORIA SAS, marked "Approved". If necessary, a special agreement may be established between AURATORIA SAS, the OPCO or the client.</p> <p>Confirmation must occur no later than 30 calendar days before the start of catalogue training, and 45 days before any customized training. The Client must send AURATORIA the final list of participants no later than 8 calendar days (15 if funded by an OPCO) before the training begins.</p> <p><u>2.2:Order Modification</u></p> <p>The terms of any orders submitted to AURATORIA SAS are irrevocable for the Client, unless otherwise accepted in writing by AURATORIA SAS. In such a case, AURATORIA SAS shall not be bound by the originally agreed delivery or performance deadlines.</p>
<p>ARTICLE 3 : Tarifs</p> <p>Tout devis, bon de commande et/ou convention préalablement établi sera valable pour une durée de 30 jours, sauf indication contraire stipulée sur l'écrit. Le prix de la prestation est conforme au prix en vigueur au moment de la passation de commande.</p> <p>Il comprend les frais de la prestation intellectuelle elle-même ainsi que ses frais annexes tels que supports pédagogiques et documentation administrative, sauf indications contraires. Il ne comprend pas les éventuels frais de location de salle, de transports, de vie ni d'hébergement qui seront facturés en sus, ainsi que d'éventuels temps passés supplémentaires au prorata temporis.</p> <p>Tous les prix de prestation sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.</p> <p>Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application de la législation française ou celle du pays où est domicilié le Client ou sa société, et toute modification de ceux-ci entre la date de commande et celle de la facture, sont à la charge du Client.</p>	<p>ARTICLE 3: Pricing</p> <p>Any quote, purchase order, or agreement previously issued shall remain valid for thirty (30) days unless otherwise stated in writing. The service price corresponds to the rate in effect at the time the order is placed.</p> <p>The price includes the intellectual service itself as well as related expenses such as educational materials and administrative documentation, unless otherwise specified. It excludes any venue rental, transportation, meal, or accommodation costs, which shall be invoiced separately, and any additional working time, billed on a pro rata temporis basis.</p> <p>All prices are quoted exclusive of taxes and shall be increased by the applicable VAT rate.</p> <p>Any tax, duty, levy, or other charge payable under French law or under the law of the Client's country of domicile, as well as any change thereto between the order date and the invoice date, shall be borne by the Client.</p>
<p>ARTICLE 4 : Livraison</p> <p><u>4.1 : Délais de mise en œuvre et de livraison</u></p> <p>Les délais de mise en œuvre des formations et services associés à l'action de formation délivrée par AURATORIA SAS sont convenus avec</p>	<p>ARTICLE 4: Delivery</p> <p><u>4.1: Implementation and Delivery Deadlines</u></p> <p>The implementation deadlines for training sessions and related services provided by AURATORIA SAS are agreed upon with the Client.</p>

<p>le Client.</p> <p>Une convocation indiquant le lieu et les horaires de la prestation est adressée aux participants au plus tard 7 jours calendaires avant le début de celle-ci, sauf indication contraire spécifique. Les documents livrables (supports pédagogiques, documents administratifs) sont adressés par AURATORIA SAS au plus tard 8 jours calendaires suivant la prestation auxquels ils sont rattachés. Les retards de livraisons ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.</p> <p>En toute hypothèse, la mise en œuvre de prestations et la livraison de livrables dans les délais ne peuvent intervenir que si le Client est à jour de ses obligations à l'égard de AURATORIA SAS, quelle qu'en soit la cause, et sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité.</p>	<p>A confirmation notice specifying the venue and schedule of the service shall be sent to participants no later than seven (7) calendar days prior to commencement, unless otherwise agreed. Deliverable documents (training materials, administrative forms) shall be sent by AURATORIA SAS within eight (8) calendar days following the related session. Delivery delays shall not entitle the Client to any penalty, indemnity, or cancellation of the order.</p> <p>In any event, the performance of services and the delivery of deliverables are conditional upon the Client having fulfilled all of its obligations towards AURATORIA SAS, whatever their cause, and the Client shall not be entitled to claim any compensation on this ground.</p>
<p>4.2 : Modalités de livraison</p>	<p>4.2: Delivery Methods</p>
<p>La livraison de documents livrables est effectuée à l'adresse de courriel indiquée par le Client ou par tout mode convenu expressément entre le Client et AURATORIA SAS.</p>	<p>Deliverables shall be sent to the email address provided by the Client, or by any other means expressly agreed between the Client and AURATORIA SAS.</p>
<p>Les formations et leurs services associés sont réalisés par les personnes convenues entre AURATORIA SAS et le Client, aux lieux, dates et horaires convenus entre le Client et AURATORIA SAS. Les modalités de livraison de ces prestations sont indiquées au devis, au bon de commande et/ou à la convention.</p>	<p>Training sessions and related services are conducted by the individuals agreed upon between AURATORIA SAS and the Client, at the times and locations mutually determined. The methods and modalities for delivering such services are specified in the quotation, purchase order and/or the agreement.</p>
<p>ARTICLE 5 : Préparation et lieu</p>	<p>ARTICLE 5: Preparation and Venue</p>
<p>5.1 : Préparation :</p>	<p>5.1: Preparation</p>
<p>Pour toute formation sur mesure ou sur adaptation, le temps passé par AURATORIA SAS à la conception de la formation fera partie de l'accord mis en place avec le Client, et sera soit inclus dans le prix convenu soit indiqué séparément dans le devis, le bon de commande et/ou la convention.</p>	<p>For any customized or adapted training, the time spent by AURATORIA SAS on design and preparation shall be included in the agreement with the Client, either incorporated into the overall price or specified separately in the quotation, purchase order, or agreement.</p>
<p>5.2 : Lieu</p>	<p>5.2: Venue</p>
<p>Le lieu des prestations est convenu par écrit entre les parties.</p>	<p>The service location is agreed in writing between the parties.</p>
<p>Il pourra être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en présentiel, dans des lieux mis à disposition par le Client ou loués par AURATORIA SAS. - à distance, au mieux des disponibilités du Client et de AURATORIA SAS, par tout moyen technologique disponible. 	<p>It may take place:</p> <ul style="list-style-type: none"> - in person, at premises provided by the Client or rented by AURATORIA SAS; - or remotely, depending on the availabilities of both parties, using any suitable technological means.
<p>La location d'un lieu tiers sera agréée entre AURATORIA et le Client et fera l'objet d'une facturation supplémentaire. Si le Client souhaite plusieurs propositions de lieux, un temps passé de recherche et repérage sera convenu et facturé en sus.</p>	<p>The rental of a third-party venue shall be mutually agreed upon and invoiced separately. Should the Client request multiple venue options, the time spent on research and site scouting shall be agreed upon and billed additionally.</p>
<p>ARTICLE 6 : Programme des formations</p>	<p>ARTICLE 6: Training program</p>
<p>S'il/elle le juge nécessaire, l'intervenant/e pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des participants.</p>	<p>Where deemed necessary, the trainer may adjust the training content in accordance with current events, group dynamics, or the participants' level.</p>
<p>ARTICLE 7 : Facturation</p>	<p>ARTICLE 7: Invoicing</p>
<p>Toute commande fera l'objet d'une facturation, conformément aux dispositions de l'article L.441-3 du Code de commerce. Ces factures sont réglables à réception, au comptant. Chaque facture émise reprendra les prestations et livrables fournis.</p>	<p>Every order shall be invoiced in accordance with Article L.441-3 of the French Commercial Code. Invoices are payable upon receipt, in full. Each invoice shall itemize the services and deliverables provided.</p>
<p>Pour toute formation sur adaptation ou sur mesure, une facturation partielle amont, réglable à réception au comptant, sera convenue avec le Client.</p>	<p>For any customized or adapted training, an advance partial invoice, payable in full upon receipt, shall be agreed with the Client.</p>
<p>En cas de subrogation de paiement, des frais de gestion seront facturés en sus.</p>	<p>In the event of subrogated payment, additional administrative fees shall be charged.</p>
<p>ARTICLE 8 : Prise en charge</p>	<p>ARTICLE 8: Third-Party Funding</p>
<p>Si le Client bénéficie d'un financement par un OPCO, il est de sa responsabilité de lui faire une demande de prise en charge avant le début de la formation. Le Client est tenu de fournir l'accord de financement de l'OPCO lors de l'inscription. Dans le cas contraire, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au Client.</p>	<p>If the Client benefits from funding by an OPCO (French skills operator), it is the Client's responsibility to submit a funding request prior to the start of the training. The Client must provide proof of the OPCO's approval upon registration. Failing this, the full training costs shall be invoiced to the Client.</p>
<p>ARTICLE 9 : Paiement</p>	<p>ARTICLE 9: Payment</p>
<p>7.1 : Modalités</p>	<p>7.1: Payment Terms</p>
<p>Pour toute formation sur catalogue, le paiement est à effectuer par le Client à la remise des émargements et questionnaires à chaud, à réception de la facture, au comptant. Dans des situations</p>	<p>For catalogue training, payment must be made by the Client upon submission of attendance sheets and evaluation forms, upon receipt of the invoice, payable in full. In exceptional cases, installment payments</p>

<p>exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.</p> <p>Les règlements seront effectués en respect des délais prévus sur le devis, le bon de commande et/ou la convention, dûment accepté et signé par le Client.</p> <p>Les règlements seront effectués par virement bancaire stipulant le N° de facture.</p> <p>7.2 : Retard de paiement</p> <p>Toute somme non payée à plus de 15 jours de l'échéance indiquée sur la facture donnera lieu au paiement, par le Client, de pénalités de retard au taux de 10%.</p> <p>En application de l'article L.441-6 du Code de Commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit sur simple demande de AURATORIA SAS.</p> <p>En outre, AURATORIA SAS se réserve le droit de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte par jour de retard.</p> <p>Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de justice. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement est fixée à 40€ (décret n°2012-1115 du 02/10/2012).</p>	<p>may be arranged, provided such terms have been formally agreed before the training begins.</p> <p>Payments shall be made in accordance with the deadlines specified in the quotation, purchase order, or agreement, duly accepted and signed by the Client.</p> <p>Payments shall be made by bank transfer, referencing the invoice number.</p> <p>7.2: Late Payment</p> <p>Any sum not paid within fifteen (15) days of the invoice due date shall accrue late-payment interest at a rate of 10 %.</p> <p>Pursuant to Article L.441-6 of the French Commercial Code, such penalties shall be payable automatically upon request by AURATORIA SAS.</p> <p>AURATORIA SAS reserves the right to bring the matter before the competent court to compel performance, subject to daily penalty payments for delay.</p> <p>The Client shall reimburse all costs incurred in the contentious recovery of outstanding amounts, including bailiff and legal fees. A fixed recovery indemnity of €40 shall also be due to the creditor in case of late payment (Decree No. 2012-1115 of October 2, 2012).</p>
<p>ARTICLE 10 : Conditions d'annulation, de résiliation ou de dédit</p> <p>Toute annulation n'est effective qu'après réception d'un e-mail du Client, et doit parvenir par courriel à AURATORIA SAS au moins 15 jours calendaires avant le démarrage des travaux tels que précisés entre les parties.</p> <p>Dans un délai supérieur à 15 jours calendaires avant le début de la formation, renoncement sans frais pour les formations sur catalogue, hors frais éventuels de dossier OPCO. Pour les formations sur-mesure, les travaux et le temps passé convenus sont dûs à AURATORIA par le Client.</p> <p>Entre 15 jours et 8 jours calendaires avant le début de la formation, 70 % du coût total de la formation est dû.</p> <p>Passé ce délai, 100% du coût de la formation est dû.</p> <p>Le Client est responsable de la présence des salariés indiqués à la liste des participants. Le Client pourra remplacer un participant manquant par un autre de ses salariés jusqu'à 8 jours calendaires avant la date de la formation (15 jours si prise en charge OPCO). La modification du nombre de participants à la baisse par le Client ou la non-présentation d'un ou de plusieurs participants restent à la charge du Client.</p> <p>En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de la part d'AURATORIA SAS, celle-ci remboursera au Client les sommes indûment perçues, hors cas de force majeure.</p>	<p>ARTICLE 10: Cancellation, Termination, or Withdrawal Conditions</p> <p>Any cancellation shall only take effect upon receipt of an email from the Client and must be sent by email to AURATORIA SAS at least fifteen (15) calendar days before the scheduled start of the services as agreed between both parties.</p> <p>More than fifteen (15) calendar days before the training start date, catalogue training may be cancelled free of charge (excluding any OPCO administrative fees). For customized training, all agreed preparatory work and time are payable to AURATORIA by the Client.</p> <p>Between fifteen (15) and eight (8) calendar days before the training start date, 70 % of the total cost shall be due.</p> <p>After that period, 100 % of the total cost shall be payable.</p> <p>The Client is responsible for the attendance of employees listed as participants. The Client may replace an absent participant up to eight (8) calendar days before the training date (fifteen days if funded by an OPCO). Any reduction in the number of participants or no-shows shall remain fully chargeable to the Client.</p> <p>In the event of total or partial non-performance by AURATORIA SAS, the latter shall refund the Client any undue payments, except in cases of force majeure.</p>
<p>ARTICLE 11 : Force majeure</p> <p>La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de AURATORIA SAS.</p> <p>Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de AURATORIA SAS ou du Client et faisant obstacle à leur fonctionnement normal au stade de la réalisation des prestations ou de l'expédition des livrables.</p> <p>Constituent notamment des cas de force majeure, les cas de pandémie, les pannes majeures ou grèves totales ou partielles, entraînant une interruption prolongée des transports, de la fourniture d'énergie ou d'Internet, les catastrophes naturelles, le décès ou la maladie grave de la personne devant réaliser la prestation pour AURATORIA SAS.</p> <p>AURATORIA SAS et le Client conviendront alors, au mieux de leurs possibilités, du report des formations impactées à de nouvelles dates.</p>	<p>ARTICLE 11: Force majeure</p> <p>The occurrence of a force majeure event shall suspend AURATORIA SAS's contractual obligations.</p> <p>A force majeure event is any circumstance beyond the control of AURATORIA SAS or the Client that prevents normal performance of the services or delivery of materials.</p> <p>Events such as major energy breakdowns, cases of pandemic, total or partial strikes, prolonged interruptions in transport, energy, or internet supply, natural disasters, or the death or serious illness of the designated trainer, shall constitute force majeure.</p> <p>In such cases, AURATORIA SAS and the Client shall, to the best of their abilities, agree on rescheduling the affected sessions.</p>
<p>ARTICLE 12 : Confidentialité</p> <p>Les parties s'engagent à garder la confidentialité quant aux informations et documents échangés concernant l'autre partie au titre de la préparation de la prestation ou de la prestation elle-même, de quelque nature qu'ils soient (économiques, commerciaux, techniques, matériel pédagogique...) et ce, sans limite de durée, sauf à ce que ces informations soient tombées dans le domaine public ou communiquées à des tiers par la partie dont les informations sont issues.</p>	<p>ARTICLE 12: Confidentiality</p> <p>The parties undertake to maintain confidentiality with regard to information and documents exchanged concerning the other party in the preparation of the service or the service itself, of whatever nature (economic, commercial, technical, educational material, etc.) and this, without time limit, unless this information has fallen into the public domain or been communicated to third parties by the party from which the information originates.</p>

<p>ARTICLE 13 : Propriété intellectuelle</p> <p>Les supports de formation ainsi que les contenus du site web AURATORIA et de l'Extranet mis à disposition des participants, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle français et le droit d'auteur.</p> <p>Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.</p> <p>Le Client comme ses salariés s'interdisent de transmettre, copier, et plus généralement d'exploiter tout ou partie de ces supports et contenus sans l'accord exprès de AURATORIA SAS. Ces documents ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition d'un tiers sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.</p> <p>Toute représentation, altération, modification, diffusion ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon, sanctionnée par les tribunaux français compétents.</p>	<p>ARTICLE 13: Intellectual Property</p> <p>The training materials, as well as the contents of the AURATORIA website and the Extranet made available to participants, in whatever form (paper, digital, or electronic), are protected under the French Intellectual Property Code and by copyright law.</p> <p>The Client agrees not to use, transmit, or reproduce all or part of these documents for the purpose of organizing or conducting training sessions.</p> <p>The Client and its employees are expressly prohibited from transmitting, copying, or otherwise exploiting all or part of such materials and content without the prior written consent of AURATORIA SAS. These materials may under no circumstances be resold or made available to any third party, in any form whatsoever, including electronic form.</p> <p>Any representation, alteration, modification, dissemination, or reproduction by any means whatsoever shall constitute an act of infringement, punishable under French law by the competent courts.</p>
<p>ARTICLE 14 : Données personnelles</p> <p>Les informations à caractère personnel communiquées par le Client à AURATORIA SAS sont utiles pour le traitement de l'inscription des participants et l'administration de la formation, ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Conformément aux articles 15 et ss du règlement UE n°216/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit « Règlement Général sur la Protection des Données », le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données personnelles. AURATORIA SAS s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du Client.</p> <p>AURATORIA SAS s'interdit de divulguer les données du Client, sauf en cas de contrainte légale.</p>	<p>ARTICLE 14: Personal Data Protection</p> <p>The personal data provided by the Client to AURATORIA SAS are required for processing participant registrations and managing training administration, as well as for maintaining a client database used for commercial prospecting purposes.</p> <p>In accordance with Articles 15 et seq. of Regulation (EU) No. 2016/679 of 27 April 2016 on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data and on the free movement of such data, known as the "General Data Protection Regulation" (GDPR), the Client has the right to access, rectify, and erase their personal data.</p> <p>AURATORIA SAS undertakes to apply appropriate administrative, physical, and technical measures to safeguard the security, confidentiality, and integrity of the Client's data.</p> <p>AURATORIA SAS shall refrain from disclosing the Client's data, except where disclosure is required by law.</p>
<p>ARTICLE 15 : Référencement</p> <p>Le Client autorise AURATORIA SAS à indiquer le nom de son entreprise et son logo dans la liste de référencement.</p>	<p>ARTICLE 15: Client Reference</p> <p>The Client authorizes AURATORIA SAS to include the name and logo of their company in its list of references.</p>
<p>ARTICLE 16 : Litiges et Attribution de juridiction</p> <p>Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. Les contestations entre le Client et AURATORIA SAS, relatives aux prestations réalisées par AURATORIA SAS, et ce, quelle qu'en soit la nature, ne donnent pas droit au Client de suspendre les paiements de la prestation en cours.</p> <p>En cas de litige, les parties s'engagent à tout faire pour régler leurs différends à l'amiable. A défaut, il sera fait attribution de juridiction au Tribunal compétent dans le ressort du TGI de Paris, qui sera le seul compétent quels que soient la nature, la cause ou le lieu du litige, et quelles que puissent être les conditions spéciales de vente, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.</p> <p>La langue de référence pour l'interprétation du contrat et des présentes Conditions Générales de Vente est la langue française.</p>	<p>ARTICLE 16: Disputes and Jurisdiction</p> <p>These General Terms and Conditions of Sale are governed by French law. Any dispute between the Client and AURATORIA SAS relating to the services provided by AURATORIA SAS, regardless of their nature, shall not entitle the Client to suspend payment for ongoing services.</p> <p>In the event of a dispute, both parties undertake to make every effort to resolve their disagreement amicably. Failing an amicable settlement within a reasonable period, exclusive jurisdiction shall be vested in the competent court within the jurisdiction of the Paris Judicial Court, which shall have sole authority to hear any dispute, regardless of its nature, cause, or place, and irrespective of any specific terms of sale, including in the event of third-party proceedings or multiple defendants.</p> <p>The reference language for the interpretation of the contract and these General Terms and Conditions of Sale shall be French.</p>